



**Service Public d'Assainissement Non Collectif
de la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION
LE COTENTIN**

**Formulaire de
DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
POUR HABITATION NEUVE OU A REHABILITER – Année 2026**

**AVENANT AU CONTRÔLE DE CONCEPTION
SUITE A DES MODIFICATIONS MINEURES APORTEES AU PROJET INITIAL DE CONCEPTION
d'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Avis de conception initial délivré le :/.../202..

1. PROPRIETAIRE :

- Nom et Prénom :
- Adresse :
- Si commune nouvelle, nom de la commune historique :
- Code postal et commune :
- Si personne physique, date et commune de naissance :
- Si personne morale, SIRET (14 chiffres):
- Téléphone fixe / portable
- E-Mail :@.....
- Par défaut, le rapport de contrôle sera envoyé par courrier au propriétaire ou demandeur. En présence d'un email, le rapport sera envoyé exclusivement par mail au propriétaire ou demandeur.
- Si une diffusion du rapport à votre installateur/terrassier est souhaitée, merci d'indiquer ci-dessous son mail :@.....

2. PARCELLE :

- Adresse de la parcelle :
- Si commune nouvelle, nom de la commune historique :
- Code postal et commune :
- Références cadastrales : Code commune Section.....
Numéro de la parcelle d'implantation du projet :

3. PIÈCES À FOURNIR :

- ✚ Le présent formulaire dûment complété et signé.
- ✚ Si les modifications portent sur le type de dispositif agréé (filtre compact, filtre planté ou micro-station) envisagé dans l'étude de filière remise initialement, le propriétaire ou demandeur fournira un nouveau schéma d'implantation des ouvrages projetés et leur documentation technique.
- ✚ Si les modifications ne sont pas envisagées dans l'étude de filière initiale, le propriétaire ou demandeur fournira un avenant au rapport initial y compris un schéma d'implantation des ouvrages et un plan en coupe
- ✚ Si le projet, objet de la présente demande, requiert désormais un rejet des eaux traitées à l'extérieur de la parcelle, le propriétaire ou demandeur fournira le formulaire complété de demande d'autorisation de rejet (inclus dans le formulaire de conception initial) auprès du Conseil Départemental/du Maire complété, daté et signé.
Si l'autorisation de rejet relève d'un propriétaire privé, le propriétaire ou demandeur fournira l'autorisation de rejet préalablement obtenue.

4. MODIFICATIONS APPORTEES

- Explications sur les modifications apportées aux ouvrages de pré-traitement :
.....
.....
.....
.....
.....
- Explications sur les modifications apportées aux ouvrages de traitement ou dispositif agréé:
.....
.....
.....
.....

Si la modification porte sur un dispositif agréé, mentionner son numéro d'agrément :
.....

5. Le propriétaire s'engage :

- à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis conforme du SPANC, conformément au projet accepté et aux remarques du SPANC figurant dans l'avis de conception.
- à contacter le SPANC afin d'organiser le contrôle obligatoire de réalisation des travaux. Un formulaire prévu à cet effet devra être renvoyé au SPANC au moins 5 jours ouvrés avant le début du chantier. Ce contrôle est mené avant le rebouchage des tranchées et le recouvrement des ouvrages.
- à s'acquitter de la redevance du SPANC votée par le conseil communautaire au titre du « Avenant au contrôle de conception ANC» d'un montant de (tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026) :
 - pour les dispositifs jusqu'à 20 EH : 56.50 € TTC
 - pour les dispositifs à partir de 21 EH : 114.14 € TTC

Fait à, le

Nom, prénom :

Qualité : propriétaire – autre (à préciser :.....)
Signature :

Ce formulaire « demande d'installation d'un assainissement.... » complété et signé ainsi que le rapport d'étude de filière et, si nécessaire à l'instruction du dossier, l'autorisation de rejet sont à adresser ou à remettre :

- **envoyer par mail (à privilégier): controles.assainissement@lecotentin.fr**
- à adresser ou remettre dans un des locaux du service :
 - ❖ Direction du Cycle de l'Eau, 6 Allée de la Poste, 50700 VALOGNES -
Téléphone : 02.33.03.68.12
 - ❖ Maison du Cotentin, SCA, 15 Rue du Stade, 50630 QUETTEHOU -
Téléphone : 02.33.23.12.34
 - ❖ Maison du Cotentin, SCA, 15 Rue de Becqueret, 50270 BARNEVILLE-CARTERET - Téléphone : 02.33.95.96.76
- Téléphone du service : 06.83.88.08.02

En pièces annexes:

- *le formulaire de demande d'autorisation de rejet si le projet prévoit un exutoire de type fossé départemental. Ce formulaire est à compléter, signer et à adresser à la demande d'installation d'un assainissement non collectif.*
- *un modèle de demande d'autorisation de rejet à compléter si le projet prévoit un exutoire de type fossé privé, fossé communal, ruisseau ou rivière. Ce formulaire est à compléter, signer et à adresser au propriétaire concerné. L'autorisation de rejet délivrée ensuite par ce propriétaire est à joindre à la demande d'installation d'un assainissement non collectif.*